

L'ÉCOLE
SUPÉRIEURE DE

BALLET

DU QUÉBEC

photo SIMON BONNALLIE



DIVISION PROFESSIONNELLE INTERPRÉTATION

CYCLES NOVICE • JUNIOR • INTERMÉDIAIRE • AVANCÉ • SUPÉRIEUR

GUIDE DU STAGE D'ÉTÉ 2021

DOCUMENTS À RETOURNER AU PLUS TARD LE 28 JUIN 2021

- Fiche de l'élève
- Formulaire santé
- **PREUVE D'ASSURANCE MALADIE** (si l'élève provient de l'extérieur du Québec)
Carte numérisée ou preuve d'assurance privée

DATES IMPORTANTES

	STAGE JUNIOR	STAGE INTERMÉDIAIRE, AVANCÉ ET SUPÉRIEUR
PREMIÈRE JOURNÉE DU STAGE Le candidat doit arriver en tenue de danse et, dans le cas d'une fille, avoir les cheveux coiffés en chignon.	28 JUN 2021	12 JUILLET 2021
DERNIÈRE JOURNÉE DU STAGE CLASSES OUVERTES ET/OU PRÉSENTATIONS AUX PARENTS L'horaire sera envoyé la semaine précédente.	09 JUILLET 2021	30 JUILLET 2021

PHOTO COUVERTURE : Nos diplômés de 2014, de gauche à droite et de bas en haut : Saskya Pautzé-Bégin, Nicholas Bellefleur-Bondu, Paola Bergeron, Chloe Melling, Marilyne Cyr, Pier-Loup Lacour, Kennedy Henry, Paco Ziel, Claudia Colonna et Gabrielle Chenard.

Le stage d'été permet au
candidat de faire l'expérience
des EXIGENCES
de l'École supérieure.

TABLE DES MATIÈRES

1. AIDE-MÉMOIRE	04	6. SANTÉ	13
1.1 Coordonnées	04	6.1 Hygiène corporelle	13
1.2 Heures d'ouverture	04	6.2 Prévention	13
1.3 Personnes ressources	04	6.3 Douleurs et blessures	14
2. MOT DE BIENVENUE	05	6.4 Rendez-vous médicaux	14
3. L'ÉCOLE SUPÉRIEURE	06	6.5 Arrêt de danse et reprise de l'entraînement	14
3.1 Mission	06	7. APERÇU DE L'ANNÉE SCOLAIRE	15
3.2 Maison de la danse du Québec Ludmilla-Chiriaeff	06	7.1 Sorties obligatoires	15
4. STAGE D'ÉTÉ	07	7.2 Classes et répétitions le samedi et en soirée	16
4.1 Classes	07	7.3 Évaluations et bulletins	16
4.2 Tenue	07	7.4 Spectacle annuel	16
4.3 Repas	08	7.5 Stage d'été	16
4.4 Service de garde	08	7.6 Réorientation et départ définitif	16
4.5 Processus d'admission	08	7.7 Écoles partenaires	17
5. CODE DE VIE	09	8. BIBLIOTHÈQUE DE LA DANSE VINCENT-WARREN	18
5.1 Langue d'usage	09	9. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	19
5.2 Courtoisie	09	9.1 Modalités de paiement	19
5.3 Assiduité	09	9.2 Pénalité pour chèque sans provision	19
5.4 Ponctualité	09	9.3 Fondation de l'École supérieure	19
5.5 Départ hâtif	09	9.4 Bourses de soutien	19
5.6 Appels et messages téléphoniques	10		
5.7 Présence des parents et d'autres visiteurs	10		
5.8 Vestiaires	10		
5.9 Cantine	10		
5.10 Studios	11		
5.11 Photographies et vidéos	11		
5.12 Utilisation de l'image et de la voix de l'élève	11		
5.13 Utilisation de l'image de l'École supérieure	11		
5.14 Réseaux sociaux	11		
5.15 Cadeaux au personnel	11		
5.16 Défendu	12		

1. AIDE-MÉMOIRE

1.1 Coordonnées

✉ 4816, rue Rivard
Montréal (Québec) H2J 2N6
CANADA

☎ 514 849-4929

@ info@esbq.ca

🌐 www.esbq.ca

f ecolesupérieuredeballetduquebec

📷 ecole_superieure_de_ballet

1.2 Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi: 08:00 à 20:00
Le vendredi: 08:00 à 19:00

1.3 Personnes-ressources

Anik Bissonnette, O.C., C.Q., O.M.
Directrice artistique

Beverley Aitchison
Directrice des études
beverley.aitchison@esbq.ca

Andrea Boardman
Directrice associée - cycle supérieur
andrea.boardman@esbq.ca

Youri de Wilde
Responsable - registrariat et organisation scolaire
youri.dewilde@esbq.ca

Anne Dryburgh
Responsable - recrutement
anne.dryburgh@esbq.ca

Nathalie Gérard
Responsable - service de santé
nathalie.gerard@esbq.ca

Alix Laurent, M.A.P.
Directeur général

Catherine Lafortune
Responsable - cycles novice et junior
catherine.lafortune@esbq.ca

Lili Marin
Directrice - communications et relations publiques
lili.marin@esbq.ca

Laura Normandin
Adjointe - organisation scolaire et services aux élèves
laura.normandin@esbq.ca | Poste 229

Pour signaler une absence : absence@esbq.ca

Comme le télétravail est privilégié, le meilleur moyen pour joindre un membre de l'équipe est le courriel.



2. MOT DE BIENVENUE



Chers élèves,
Chers parents,

Plusieurs d'entre vous mettront pour la première fois les pieds dans nos studios, aussi c'est avec un grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue à l'École supérieure de ballet du Québec. Durant ces semaines de danse intensives, vous vivrez une expérience estivale hors du commun, au cours de laquelle vous aurez la chance de développer vos multiples talents. Le stage d'été est une occasion inouïe d'apprendre auprès des meilleurs professeurs et, par-dessus tout, l'opportunité de poursuivre le rêve d'une carrière en danse.

Tout au long du stage d'été, le corps professoral ainsi que le personnel de l'École supérieure vous accompagneront. Afin de bien préparer votre enfant, je vous invite à prendre connaissance avec lui du présent guide.

Je vous souhaite un excellent stage d'été 2021.

ANIK BISSONNETTE, O.C., C.Q., O.M.

Directrice artistique

A handwritten signature in black ink that reads 'Anik Bissonnette'.

3. L'ÉCOLE SUPÉRIEURE



photo SERGE BEAUCHEMIN

Ludmilla Chiriaeff (1924-1996) - Fondatrice

3.1 Mission

.....

L'École supérieure de ballet du Québec a pour mission de former des danseurs de ballet professionnels de calibre national et international.

.....

Il s'agit d'un mandat exclusif, que lui confie le ministère de la Culture et des Communications du Québec. L'École supérieure jouit également de la reconnaissance de Patrimoine canadien dans l'accomplissement de sa mission.

Les méthodes de l'École supérieure, axées sur l'excellence, se fondent sur une connaissance approfondie du corps humain, fortement ancrée dans la tradition de la danse classique.

En s'appuyant sur une solide base technique, la formation offerte à l'École supérieure accroît la polyvalence de ses élèves. Ainsi, ils peuvent interpréter des œuvres d'une grande variété de styles, issues du répertoire ou créées par les chorégraphes d'aujourd'hui.

Non seulement l'École supérieure prépare-t-elle une relève artistique de haut niveau, mais elle fait également la promotion de la pratique du ballet auprès des petits et des grands. Pour ce faire, elle offre des cours de ballet pour enfants, adolescents et adultes, dans le cadre de sa division récréative.

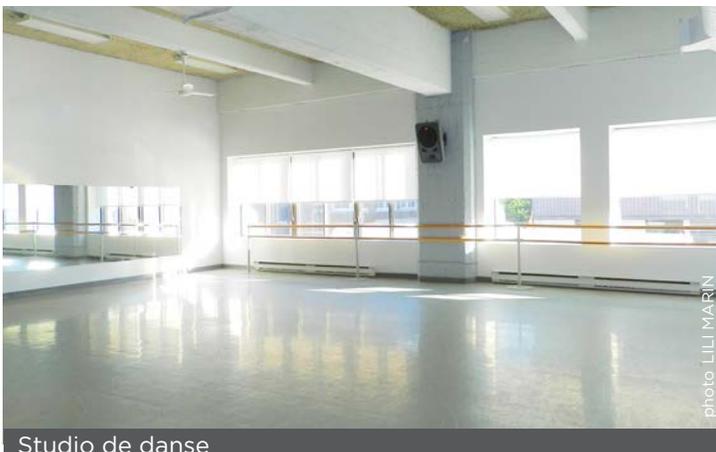


photo LILI MARIN

Studio de danse

3.2 Maison de la danse du Québec Ludmilla-Chiriaeff

L'École supérieure loge à la Maison de la danse du Québec Ludmilla-Chiriaeff, sise au cœur du Plateau-Mont-Royal, à deux pas de la station de **métro Laurier**. Dans le même édifice se trouve la **Bibliothèque de la danse Vincent-Warren**, laquelle renferme la plus importante collection de documents en danse au Canada.

4. STAGE D'ÉTÉ

4.1 Tenue

FILLES	JUNIOR	INTERMÉDIAIRE	AVANCÉ	SUPÉRIEUR
Maillots				
Ballet	Maillot Mondor, style 3545 lilas ou maillot à bretelles, couleur sobre, style classique	À bretelles, couleur sobre, style classique		
Autres classes	Style et couleur au choix			
Collants				
Ballet	Novice, Junior 3-4: pas de collant, jambes nues Junior 5-6: collants pieds amovibles, rose	Rose, avec pieds amovibles		
Autres classes	En coton épais, sans pied, couleur sobre			
Chaussons	Rose, en toile			
Pointes	Non	Oui, au choix		
Épingles à cheveux, filets, laque, brosse à cheveux	Non, l'élève doit arriver coiffé.			
Produits d'hygiène féminine	Au besoin			
GARÇONS	JUNIOR	INTERMÉDIAIRE	AVANCÉ	SUPÉRIEUR
Maillots				
Ballet	Body Wrappers B190	De style classique OU T-shirt blanc		
Autres classes	Style et couleur au choix			
Collants				
Ballet et autres classes	Noir ou gris sans pied			
Chaussons	Chair ou noir			
TOUS	JUNIOR	INTERMÉDIAIRE	AVANCÉ	SUPÉRIEUR
Socquettes blanches	Oui		Non	
Ceinture				
Filles	Élastique à la taille		Non	
Garçons	Non	Ceinture de danse		
Veste d'échauffement *		Oui		
Pantalon d'échauffement *		Oui		
Bouteille d'eau, cadenas à chiffres		Oui		
Déodorant	Au besoin		Oui	
Fils blanc, aiguille, ciseaux			Oui	
Pochette souple pour ranger ses effets en studio		Oui		
Coupe-ongles		Oui		
Tapis de yoga ou grande serviette pour entraînement physique		Oui		
Chaussure de sport	Oui		Non	

* Tous les vêtements de danse et d'échauffement doivent être de couleur sobre.
Il n'est pas nécessaire d'acheter des chaussures de danse de caractère seulement pour le stage.
Aucun sous-vêtement n'est toléré sous les collants.

IL EST POSSIBLE DE SE PROCURER DES VÊTEMENTS DE DANSE AUX BOUTIQUES SUIVANTES:

ROSSETTI DE MONTRÉAL
3923, rue Saint-Denis
514 842-7337

DANZ ETC
920, rue Jean-Talon Est
514 271-6512

Les cheveux du candidat sont de couleur naturelle. Le crâne rasé, en partie ou en totalité, n'est pas toléré. La fille a les cheveux assez longs pour qu'ils tiennent en chignon, bien serré. Le garçon a les cheveux courts, coupés de manière classique.

Pour des raisons de sécurité, tous les anneaux et bijoux sont proscrits, à l'exception des petites boucles d'oreilles fixées au lobe. Tout piercing ou tatouage visible est défendu.

4.2 Classes

L'élève commence chaque journée avec une classe de ballet, et enchaîne avec une classe de préparation physique, une classe de pointes, une classe de préparation aux pointes ou une classe de technique garçons. Des classes de variations, de création, d'entraînement physique, ou de danse contemporaine (2e à 5e secondaire et collégial) complètent l'horaire..

4.3 Repas et collations

Aucun repas ne sera pris à l'École supérieure. L'élève peut apporter une collation qu'il mangera dans son studio durant la pause.

4.4 Service de garde

Aucun service de garde n'est offert. Les parents sont responsables de l'arrivée et du départ de leur enfant selon l'horaire fourni.



photo PETER MORNEAU

4.5 Processus d'admission

Durant le stage d'été, la directrice artistique ainsi que le corps professoral évalue le candidat accepté sous condition du stage d'été selon différents critères, notamment :

- alignement postural;
- flexibilité;
- coordination;
- musicalité;
- motivation.

La direction pédagogique pourrait demander une évaluation physique du candidat par un physiothérapeute affilié à l'École supérieure afin de s'assurer qu'il est apte à suivre un entraînement intensif en danse classique.



Nous vous prions de ne pas communiquer avec le personnel de l'École supérieure dans le but d'obtenir le résultat d'admission de votre enfant.

CANDIDATS SÉLECTIONNÉS

Dès que l'École supérieure communique avec les parents du candidat sélectionné, ils doivent entreprendre les démarches d'inscription officielle avec le responsable – registrariat et organisation scolaire.

CANDIDATS NON SÉLECTIONNÉS

Les parents du candidat qui n'est pas sélectionné reçoivent également une lettre de l'École supérieure.

CANDIDATS ACCEPTÉS

Les parents dont l'enfant est déjà accepté pour l'année scolaire après l'audition doivent s'assurer d'avoir procédé à son inscription auprès de l'École supérieure et de ses partenaires, le cas échéant.

Le Guide des normes sanitaires édicte des consignes pour la prévention des infections qui ont préséance sur les règles du code de vie.



5. CODE DE VIE

.....

L'élève inscrit à l'École supérieure est en tout temps un ambassadeur de l'institution. En conséquence, il a toujours une tenue impeccable et un comportement irréprochable.

.....

5.1 Langue d'usage

Bien que l'École supérieure favorise l'épanouissement de ses élèves dans les deux langues officielles du Canada, elle est d'abord et avant tout une institution francophone.

Le présent règlement vise à :

- favoriser l'usage du français dans l'école;
- encourager les élèves anglophones et étrangers à utiliser le français;
- faciliter l'intégration des élèves anglophones et étrangers.

Il est donc fortement conseillé, et cela sans préjudice pour son épanouissement personnel, que l'élève communique si possible en français en tout temps et en toute occasion avec le personnel de l'École supérieure ainsi qu'avec ses camarades.

5.2 Courtoisie

Dans le respect de la tradition toujours en vigueur dans les grandes écoles de danse classique, le vouvoiement est de rigueur à l'École supérieure. L'élève vouvoie les professeurs, les accompagnateurs ainsi que tous les adultes travaillant à l'École supérieure, et il les appelle « madame » ou « monsieur ». La première fois de la journée qu'il rencontre un adulte, il fait un salut (garçons) ou une révérence (filles) en disant « Bonjour Madame » ou « Bonjour Monsieur ».

La révérence se fait les bras le long du corps, avec le plus de sobriété possible dans le mouvement. Dans les escaliers, un salut suffit autant pour les filles que pour les garçons.



5.3 Assiduité

Toute absence à un cours ou à une activité obligatoire doit être signalée **avant le début du cours** à l'adjointe - organisation scolaire et services aux élèves par courriel au absence@esbq.ca ou par téléphone au 514 849-4929 poste 229. L'École supérieure se réserve le droit de juger si le motif invoqué (ennui de santé, problème majeur de transport, circonstances familiales, etc.) est valable.

Toute absence non signalée ou jugée non valable peut entraîner des sanctions.

5.4 Ponctualité

L'élève doit arriver au maximum 20 minutes avant le début des cours afin d'éviter des rassemblements dans les vestiaires. Arrivé dans le studio, il peut prendre le temps de s'échauffer avant le début de la classe. En cas de retard, l'élève doit se présenter au bureau de l'adjointe - organisation scolaire et services aux élèves pour l'informer de son arrivée.

Le professeur se réserve le droit de ne pas permettre à l'élève de se joindre à la classe.

5.5 Départ hâtif

Si l'élève doit partir de l'école avant l'heure prévue, l'adjointe - organisation scolaire et services aux élèves doit en être informée préalablement par écrit ou par téléphone, sans quoi elle n'accordera pas d'autorisation.





photo PETER MORNEAU

5.6 Appels et messages téléphoniques



L'élève ne peut pas recevoir des appels directement à l'École supérieure ni recevoir de message, sauf en cas d'urgence. L'usage d'un téléphone cellulaire est interdit aux étages des studios.

5.7 Présence de parents et d'autres visiteurs

Jusqu'à nouvel ordre, pour des raisons de sécurité, seul les élèves sont admis dans la Maison de la danse du Québec Ludmilla-Chiriaeff. Les parents souhaitant communiquer avec le professeur ou tout autre personne doit en faire la demande par courriel au responsable de chaque cycle.

5.8 Vestiaires

Seuls les élèves et le personnel d'encadrement de l'École supérieure ont accès aux vestiaires.

L'élève dispose d'un casier qu'il doit munir d'un cadenas à chiffres. Il doit en fournir la combinaison à l'adjointe – organisation scolaire et services aux élèves afin d'en permettre l'accès en cas d'urgence.

L'élève range tous ses effets personnels dans son casier, qu'il verrouille. Tous les objets qui traînent dans les vestiaires sont ramassés et placés dans les boîtes des objets perdus.

L'École supérieure n'est pas responsable des objets perdus ou volés. L'élève doit vider et nettoyer son casier à la fin du stage d'été. Il est strictement interdit de manger ou de boire dans les vestiaires. L'élève pris en défaut est passible de sanction.

5.9 Cantine

Le rez-de-chaussée de la Maison de la danse du Québec Ludmilla-Chiriaeff est essentiellement un lieu de circulation. Une distributrice automatique permet d'acheter des boissons et des collations saines, mais il n'est pas possible de les consommer sur place en raison des mesures sanitaires toujours en vigueur.

5.10 Studios

L'élève n'apporte que le nécessaire en studio. Il peut avoir une bouteille d'eau et sa collation, mais aucune autre boisson ou nourriture n'est permise. L'élève rassemble et range soigneusement ses effets personnels à l'endroit indiqué par le professeur.

En aucun cas, l'élève ne manipule :

- le matériel audiovisuel ;
- les pianos ;
- les fils électriques ;
- la cloison mobile ;
- les rideaux devant les miroirs ;
- les stores des fenêtres.



photo LAURIANE BÉLAIR-DUVAL

5.11 Photographies et vidéos

Avant de photographier ou de filmer les activités de l'École supérieure, que ce soit à la Maison de la danse du Québec Ludmilla-Chiriaeff ou ailleurs, il est obligatoire d'obtenir une permission et de signer une entente avec la directrice communications et relations publiques.

5.12 Utilisation de l'image et de la voix de l'élève

L'École supérieure est soucieuse de respecter le droit à l'image de chaque élève. Elle souhaite également projeter une image reflétant le haut niveau de son enseignement. Il est possible que l'élève soit photographié ou filmé pour les archives, le site web ou aux fins de publication dans la presse écrite ou de diffusion par les médias électroniques. **En inscrivant son enfant à l'École supérieure, le parent autorise d'office l'utilisation de l'image et de la voix de celui-ci. Cette autorisation est valide pour toute la durée de la formation à l'École supérieure et est accordée à toutes ses sociétés liées à titre gratuit, pour une période illimitée et sans restriction géographique. Dans le cas contraire, le parent doit informer l'École supérieure par écrit de son refus d'utilisation de la voix ou de l'image de son enfant.**

5.13 Utilisation de l'image de l'École supérieure

Pour toute activité de représentation à l'extérieur de l'École supérieure (entrevue, publicité, spectacle, tournage, etc.), il est impératif de consulter au préalable la directrice communications et relations publiques, à qui toute demande de la part d'un média doit être adressée. Il est interdit aux élèves (anciens et actuels) d'utiliser l'image, la renommée, le nom de l'établissement ou de prétendre toute appartenance sans autorisation écrite.

5.14 Réseaux sociaux

L'élève participant au stage d'été est un ambassadeur de l'École supérieure sur Internet. Il se doit d'utiliser un langage correct et de projeter une image convenable dans ses publications. Si l'élève ne respecte pas ces règles, des sanctions allant jusqu'au renvoi pourraient être appliquées.

5.15 Cadeaux au personnel

En vertu du code d'éthique de l'École supérieure, les membres du personnel ne peuvent accepter de cadeaux de la part de l'élève ou de ses parents. Les parents désireux de témoigner leur reconnaissance peuvent le faire en contribuant aux activités de collecte de fonds organisées sous l'égide de la Fondation de l'École supérieure de ballet du Québec.

5.16 Défendu



ALCOOL ET DROGUES

La possession et l'usage de toute forme d'alcool ou de drogue sont strictement interdits. Des sanctions aussi sévères que le renvoi définitif seront imposées à tout élève ne respectant pas ce règlement.

Par ailleurs, l'École supérieure rappelle à ses étudiants qu'ils demeurent en tout temps des ambassadeurs de leur institution et que la modération a bien meilleur goût.

HARCÈLEMENT

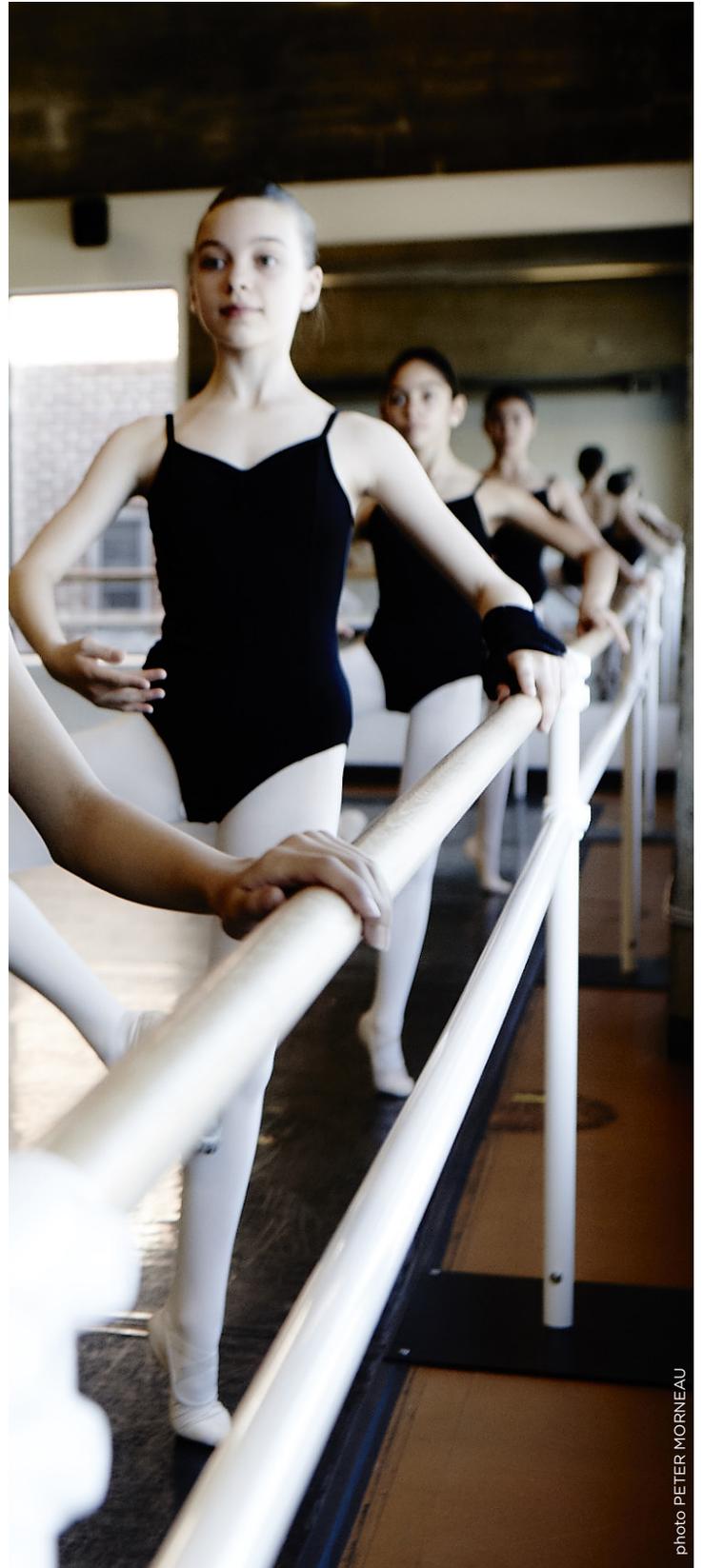
L'École supérieure met tout en œuvre afin d'assurer à ses élèves un milieu exempt de harcèlement. Rumeurs, railleries, moqueries et agressions n'ont pas leur place dans l'établissement ou ailleurs dans les réseaux sociaux. L'élève coupable ou complice de tels gestes est passible de renvoi après un (1) seul avertissement.

L'élève doit jeter ses débris dans les poubelles. Il doit également s'abstenir de tout comportement susceptible de salir les locaux ou de causer des travaux de réparation.

ENFIN, IL EST INTERDIT DE :

- mâcher de la gomme ;
- crier ;
- bousculer un camarade ou un adulte ;
- circuler pieds nus dans le couloir et les escaliers ;
- gêner le passage ;
- flâner après les cours ;
- déclencher volontairement et sans raison valable le système d'alarme ;
- avoir une arme en sa possession.

Le refus de se conformer au règlement, l'insubordination, l'agression physique ainsi que tout comportement pouvant présenter un danger pour la santé ou la sécurité d'autrui, le vandalisme, le vol, la fraude peut mener à une suspension ou au renvoi définitif de l'élève.



6. SANTÉ

L'École supérieure accorde la plus haute attention à la prévention des blessures et des troubles alimentaires chez l'élève. C'est pourquoi elle offre un service de coordination à la santé, lequel vise à mieux gérer les blessures ou les malaises pouvant survenir dans le cadre d'un entraînement intensif comme celui de la division professionnelle. Ce service s'appuie notamment sur des partenariats avec des professionnels reconnus pour leur expertise dans l'évaluation et le traitement des danseurs.

En tout temps, l'École supérieure se réserve le droit de :

- faire évaluer l'élève par un professionnel afin de confirmer s'il est apte à poursuivre son entraînement en danse classique;
- renvoyer l'élève si elle juge qu'il souffre d'un problème de santé physique ou mentale ne lui permettant pas de suivre adéquatement le programme en interprétation.

La responsable - service de santé est disponible pour guider et accompagner l'élève et ses parents, dont la collaboration, le soutien et la supervision sont essentiels. À cet égard, les parents doivent transmettre à l'École supérieure les renseignements relatifs à l'état de santé de leur enfant. Avant même la première journée de l'élève au stage d'été, ils doivent remplir et retourner la fiche santé. Puis, tout au long du parcours de l'élève au sein de la division professionnelle, ses parents ont l'obligation de communiquer à l'École supérieure toute nouvelle information pouvant contribuer à assurer efficacement son suivi.

L'École supérieure ne prend pas en charge :

- les malaises courants;
- les virus (rhume, grippe, gastroentérite, etc.);
- les maladies chroniques;
- les blessures survenant à l'extérieur de l'École supérieure.

Si l'élève fait de la fièvre ou se sent mal, l'École supérieure se réserve le droit d'appeler ses parents afin qu'ils viennent le chercher. Par égard pour ses pairs et le personnel de l'École supérieure, les parents de l'élève qui contracte toute forme d'infection ou de maladie contagieuse ont l'obligation d'en aviser par écrit l'adjointe - organisation scolaire et services aux élèves au absence@esbq.ca.

Si l'élève souffre d'une maladie chronique (le diabète, par exemple) et doit prendre un médicament de façon régulière ou s'il doit avoir en sa possession un auto-injecteur d'épinéphrine (EpiPen), le parent doit en aviser par écrit la responsable - service de santé. L'élève qui doit avoir en sa possession un auto-injecteur d'épinéphrine s'assure qu'il soit bien identifié et facilement accessible, tant à l'intérieur des locaux de l'École supérieure que dans ses déplacements reliés aux activités de l'École supérieure. La même directive s'applique à l'élève souffrant d'asthme ; en tout temps, il doit être en possession de sa pompe.

Dans l'éventualité où l'élève ayant besoin d'une médication régulière se présente à l'École supérieure sans l'avoir prise, un membre du personnel communiquera avec les parents afin d'obtenir une autorisation verbale lui permettant d'administrer le médicament à l'élève.

Un antidouleur tel que l'acétaminophène ou l'ibuprofène, peut être administré en cas de crampes menstruelles, de maux de tête, de courbatures, de fièvre, etc. **En inscrivant son enfant à l'École supérieure, le parent doit signer le formulaire santé en autorisant ou non l'administration d'un antidouleur. Cette autorisation est renouvelable chaque année.** L'École supérieure s'engage à communiquer avec le parent avant toute administration d'un analgésique pour les élèves de 12 ans ou moins.

L'École supérieure est équipée d'un DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ et plusieurs membres du personnel ont suivi un cours de secourisme.



6.1 Hygiène corporelle

Dans un souci de bien-être et de respect envers les autres, l'élève doit avoir une hygiène corporelle irréprochable. Il pense à :

- mettre des vêtements propres chaque jour et en avoir de rechange au vestiaire;
- utiliser du déodorant;
- s'épiler selon l'esthétique de la danse classique;
- se laver les mains avec du savon (sans oublier le pouce et les ongles) avant et après manger ainsi qu'après être allé aux toilettes;
- garder une haleine fraîche.

Il évite de se servir de produits très parfumés.

6.2 Prévention

La prévention demeure le meilleur moyen d'éviter les blessures. Une bonne hygiène de vie est l'un des meilleurs atouts du danseur.

Cela comprend :

- une alimentation saine et variée, complète et adéquate à la croissance;
- une bonne hydratation;
- un sommeil réparateur.

L'élève doit :

- prendre le temps de bien s'échauffer;
- respecter les consignes d'entraînement.

6.3 Douleurs et blessures

En cas de douleur musculaire ou autre, l'élève doit prévenir ses professeurs ainsi que la responsable - service de santé dans le but de prévenir une blessure plus grave. Il doit suivre les recommandations qui lui sont faites, qu'il s'agisse d'appliquer de la glace ou de la chaleur, de porter des bandages ou d'effectuer des exercices de physiothérapie.

Toute blessure se produisant à l'École supérieure doit être immédiatement signalée à la responsable - service de santé afin qu'elle en évalue la gravité et qu'elle prenne les mesures nécessaires. Si la blessure nécessite les soins d'un professionnel de la santé, la responsable - service de santé peut orienter les parents vers des spécialistes détenant une expertise avec les danseurs. Toutefois, il est de la responsabilité des parents et de l'élève de prendre les rendez-vous auprès des professionnels de la santé et d'assister à ces rendez-vous, ainsi que d'appliquer leurs recommandations.

L'élève de l'École supérieure peut également être appelé à consulter dans les locaux de l'établissement un physiothérapeute affilié à l'École supérieure et reconnu par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. **En inscrivant son enfant à l'École supérieure, le parent autorise d'office que son enfant soit évalué par un professionnel de la santé. Dans le cas contraire, le parent doit informer la responsable - service de santé par écrit de son refus.**

Si le transport de l'élève par ambulance est requis, les frais encourus sont imputés aux parents.

Après toute consultation, un certificat médical ou un résumé écrit des observations et recommandations du thérapeute doit être fourni à la responsable - service de santé.



6.4 Rendez-vous médicaux

Lorsque l'élève est blessé, il est autorisé à prendre ses rendez-vous médicaux pendant ses cours de danse. Cependant, la responsable à la santé doit en être avisée à l'avance afin de justifier son absence.



photo PETER MORNEAU

6.5 Arrêt de danse et reprise de l'entraînement

Dans le cas où l'élève ne peut pas suivre ses cours de danse, il doit fournir à la responsable - service de santé un certificat médical précisant la nature de la blessure et la durée prévue de l'arrêt de danse. De même, avant de reprendre son entraînement, l'élève doit présenter un certificat médical ou une attestation d'un professionnel de la santé.

7. APERÇU DE L'ANNÉE SCOLAIRE

.....

L'École supérieure de ballet du Québec est la seule institution en Amérique du Nord à offrir en français une formation en ballet de calibre international.

.....

Cette formation s'échelonne de la 3^e année du primaire à la 3^e année du collégial dans le cadre du programme en interprétation de la division professionnelle. Pour l'élève de la 3^e à la 6^e année du primaire, les cours se déroulent à partir de 16h30, ainsi que le samedi à partir de la 4^e année du primaire.

Les élèves de la 1^{re} année du secondaire à la 3^e année du collégial suivent un programme danse-études. La formation en danse se déroule dans les studios de la Maison de la danse du Québec Ludmilla-Chiriaeff, tandis que la formation générale a lieu dans les écoles partenaires, des établissements d'enseignement soigneusement sélectionnés par l'École supérieure pour la grande qualité de leurs programmes (voir p. 17).

Le programme danse-étude prévoit un horaire spécialement aménagé afin qu'aucune matière ne soit négligée tout en permettant à l'élève de consacrer de trois à cinq heures par jour à la danse.

Le programme combine les meilleurs éléments des méthodes éprouvées dans la formation de danseurs et a développé son propre syllabus. Il prévoit un entraînement progressif, en phase avec la croissance de l'élève. Dès la fin du primaire, il intègre graduellement des exercices pour améliorer la souplesse articulaire, le tonus musculaire, l'alignement postural, l'équilibre ainsi que la maîtrise du geste.

Le programme vise le développement intégral de l'élève sur les plans morphologique, psychologique, artistique, technique et scolaire.

La direction artistique demeure à l'affût des plus récents développements dans l'art du mouvement. L'enseignement s'enrichit régulièrement de la présence de maîtres de ballet et de professeurs invités réputés provenant de partout dans le monde.

7.1 Sorties obligatoires cycles intermédiaire, avancé, supérieur

Au cours de l'année scolaire, l'École supérieure organise et encadre des sorties pédagogiques obligatoires. Les frais encourus pour ces sorties sont inclus dans les frais annuels et ne sont pas remboursables.



PROGRAMME GARÇONS

Dès le niveau primaire, des classes composées exclusivement de garçons approfondissent les aspects spécifiquement masculins de la technique classique en misant sur la vitalité, l'endurance et l'action. Ces cours dynamiques, spécialement conçus pour des athlètes de haut niveau, permettent de développer toute la puissance et la précision nécessaires à l'exécution de mouvements spécifiquement masculins (sauts, portés, etc.).

photo MICHAEL SLOBODIAN

Percussions pour six hommes (chor. Vicente Nebrada), 2014

7.2 Classes et répétitions le samedi et en soirée

À partir de la 3^e secondaire, les classes du samedi sont obligatoires durant l'année scolaire. À partir de la 2^e secondaire, les répétitions pour le spectacle annuel ont lieu le samedi. Au cours des trois semaines précédant le spectacle annuel, les élèves doivent participer à des répétitions les samedis et en soirée. Tous les détails à ce sujet sont communiqués aux parents au moment opportun.

7.3 Évaluations et bulletins

Dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs de formation, la direction artistique évalue tous les élèves deux fois par année selon les critères décrits dans le syllabus de l'École supérieure. Le rythme d'acquisition propre à chaque élève est respecté afin que chacun accède à l'autonomie et au plein épanouissement, en son temps et selon sa personnalité.

7.4 Spectacle annuel

L'élève de la **division professionnelle** a la chance de se familiariser avec la scène grâce au spectacle annuel, présenté dans une salle de spectacle à Montréal.

7.5 Stage d'été

À la fin de chaque année scolaire, en juillet ou en août, l'École supérieure organise un **stage d'été obligatoire**. Non seulement ce complément pédagogique permet-il de limiter les effets négatifs d'une interruption trop longue de l'entraînement, mais il constitue une occasion privilégiée de progresser. En effet, l'élève se consacre entièrement à son entraînement, vivant ainsi la réalité d'un danseur professionnel. Il suit une plus grande variété de cours de danse et a la chance de profiter de l'expertise de professeurs invités de renommée internationale.

Le stage d'été est également l'occasion pour la direction artistique d'organiser, pour des élèves qu'elle sélectionne, des échanges avec d'autres grandes écoles de formation professionnelle. **L'élève participant de son propre chef au stage d'été d'une autre institution s'exclut d'office du programme devra, s'il veut le réintégrer, refaire le processus d'admission.**

7.6 Réorientation et départ définitif

Il est possible, pour de multiples raisons (santé, démotivation, limites morphologiques, etc.) que l'élève soit dans l'obligation d'envisager une réorientation. **Lorsque l'élève ne satisfait plus aux exigences, la direction artistique et pédagogique se réserve le droit de mettre un terme à sa formation ou de le reclasser au sein du programme.**

Dans ce cas, la direction artistique rencontre les parents de l'élève dès l'automne pour les informer de la situation. Après la période des fêtes, la direction artistique demeure en communication avec les parents afin de les tenir au courant de l'évolution de l'élève.



Le Lac des cygnes (chor. Marius Petipa), 2012



7.7 Écoles partenaires

SECONDAIRE

PENSIONNAT DU SAINT-NOM-DE-MARIE

Le Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie est un établissement d'enseignement secondaire, privé et confessionnel qui a accueilli ses premières élèves en 1905. Situé au pied du Mont-Royal, à deux pas du métro Édouard-Montpetit, le Saint-Nom-de-Marie offre un cadre d'apprentissage stimulant sur un magnifique site, ainsi qu'un service de résidence (accessible uniquement la semaine durant l'année scolaire).

COLLÉGIAL

CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL

Le cégep du Vieux Montréal, fondé en 1968 par un regroupement d'écoles de renom au cœur du Quartier latin, est reconnu notamment pour ses programmes de formation technique en arts. Avec l'École supérieure, depuis 1979, il offre le seul diplôme études collégiales (DEC) en danse classique au Québec.

8. BIBLIOTHÈQUE DE LA DANSE VINCENT-WARREN

Avec plus de 30 000 documents, la Bibliothèque de la danse Vincent-Warren détient la plus importante collection spécialisée en danse du Canada et l'une des plus importantes dans le monde.

Cette collection unique comprend des :

- livres;
- CD;
- DVD;
- périodiques spécialisés;
- dossiers thématiques;
- programmes de spectacle;
- gravures;
- photographies.

CATALOGUE
EN LIGNE

www.bibliodanse.ca

Un outil exceptionnel pour explorer la collection et offrant plusieurs ressources complémentaires : listes de nouveautés, jeux, listes d'auditions et l'actualité en danse.

COLLECTION NUMÉRIQUE
bibliodanse.ca



9. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

9.1 Modalités de paiement

Les frais du stage d'été doivent être payés à la première journée, faute de quoi, l'élève pourrait se voir refuser l'accès à ses classes. Les paiements sont effectués sur notre plateforme d'inscription pour toute la division professionnelle. D'autres frais, pour les vêtements ou certains types d'équipement de physiothérapie, ne sont pas compris dans les frais du stage d'été.

9.2 Pénalité pour chèque sans provision

En cas de paiement avec chèque sans provision, une pénalité de 35 \$ s'ajoute au total des frais à acquitter. Un autre paiement doit être fait dans un délai de dix (10) jours ouvrables.

9.3 Fondation de l'École supérieure

La Fondation de l'École supérieure de ballet du Québec permet à l'institution d'assurer la qualité de son enseignement et de demeurer une référence en matière de formation pour tout le milieu de la danse au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Vous souhaitez apporter votre soutien, vous avez des questions ou des suggestions? Communiquez avec la responsable du financement et des partenariats, par en écrivant à fondation@esbq.ca.

9.4 Bourses de soutien

Les parents d'élèves et les étudiants majeurs de la division professionnelle souhaitant bénéficier de soutien financier pour l'année scolaire doivent en faire la demande auprès de la Fondation de l'École supérieure et remplir le formulaire à cet effet. La Fondation communique sa réponse à la fin juillet pour tous types de demandes. Lorsque cette réponse est positive, les parents ou les étudiants majeurs doivent signer un contrat d'engagement. Les bénéficiaires sont responsables de renouveler leur demande chaque année.



DÉVELOPPER
L'EXCELLENCE
CRÉER
L'ÉMOTION
DEPUIS PLUS DE **50 ANS**